

Vous avez dit expérimentation ?

Pourquoi participer à l'opération ?

D'abord pour échanger avec d'autres départements, agglomérations, chambres d'agriculture et SAFER...

Ensuite pour mettre en réseau les premières solutions et expérimentations locales

Mais aussi pour disposer de ressources et d'outils méthodologiques spécifiques,

Qu'apporter à l'opération commune ?

D'abord ses questionnements

Ensuite ses premières expériences et réalisations

Sa participation aux journées techniques

Combien ça coûte ?

Il n'est pas prévu de contribution financière pour participer à l'expérimentation.

Comment participer ?

En retournant au secrétariat de Terres en Villes le coupon réponse et le questionnaire rempli intitulé « État zéro » joint à l'appel à participation.

Qui peut participer à l'opération ?

> Périmètre Terres en Villes : les 15 conseils généraux, les 15 intercommunalités d'agglomération, les 15 chambres départementales d'agriculture et les SAFER concernées.

> Hors périmètre Terres en Villes : les conseils généraux, les intercommunalités d'agglomération, les chambres départementales d'agriculture et les SAFER de l'Île de France, de la Martinique et des Départements ayant déjà fait part de leur intérêt auprès de l'ADF et de Terres en Villes

Le comité de pilotage se réserve le droit d'associer sur demande d'autres conseils généraux, intercommunalités d'agglomération, chambres départementales d'agriculture et SAFER dans la mesure où cette association enrichit utilement l'opération.

Pour plus d'informations :

Aday
Maison des Agriculteurs
40 avenue Marcelin Berthelot BP 2608
38036 GRENOBLE CEDEX 2

Au programme de la première journée technique (fin novembre ou début décembre dans un Conseil général)

> Une séance d'ouverture consacrée à une présentation de l'expérimentation, de la procédure et au panorama actuel de mise en œuvre des périmètres en France (cf. état zéro)

> Trois ateliers matinaux :

- Qu'est ce qu'un espace agricole et naturel périurbain ?
- Comment s'organiser pour instruire la procédure ? Avec quel partenariat ?
- Comment articuler les périmètres avec les autres politiques d'aménagement du territoire ?

> Trois ateliers en début d'après midi :

- Quel projet pour le périmètre ?
- Comment financer cette politique ? Avec qui ?
- Quelle intervention foncière dans les périmètres ?

> Une séance de clôture consacrée à la mise en commun des travaux des ateliers et à l'affinement du programme et de l'agenda de l'expérimentation .

Un appel sera lancé aux départements, agglomérations, chambres d'agriculture et aux SAFER du réseau mais aussi à d'autres acteurs pour présenter leurs premières réflexions et réalisations en atelier. On choisira volontairement un nombre limité d'expériences d'ailleurs assez différentes les unes des autres pour faciliter le débat.

Tel. 04 76 20 68 31
Fax 04 76 40 38 44
serge.bonnefoy@terresenvilles.org
www.terresenvilles.org



Terres en Villes et la Fédération Nationale des SAFER ont décidé de s'associer pour favoriser la mise en place des périmètres d'intervention en faveur des espaces agricoles et naturels périurbains, une nouvelle compétence du Département.

En effet, nos deux réseaux travaillent ensemble depuis plusieurs années à une meilleure reconnaissance de l'agriculture et des espaces ouverts périurbains. Plusieurs des 15 agglomérations de Terres en Villes ont d'ailleurs passé convention avec leur SAFER.

Pour initier leur expérimentation, Terres en Villes et la FN SAFER bénéficient du soutien du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et de l'Assemblée des Départements de France qui a souhaité conjuguer ses efforts en la matière avec nos deux réseaux.

Nous pensons que c'est en recherchant la meilleure coordination possible entre départements, communes, intercommunalités d'agglomérations, chambres d'agriculture et autres acteurs que l'on facilitera utilement la mise en œuvre de périmètres d'intervention sur le terrain.

Pour cela il faut échanger régulièrement, se doter des outils nécessaires, expérimenter en commun et évaluer nos initiatives.

Bernard Poirier et Gérard Seigle-Vatte, Coprésidents de TEV, André Thévenot, Président de la FN SAFER.

« Favoriser la mise en place des périmètres d'intervention en faveur des espaces agricoles et naturels périurbains »



l'expérimentation Terres en Villes et Fn SAFER 2006 à 2008

Un périmètre pour le périurbain

La Loi sur le Développement des Territoires Ruraux promulguée le 23 février 2005 ne définit pas l'espace périurbain. Il appartient aux départements à de préciser l'espace concerné, dans lequel pourront être « délimités les périmètres d'intervention avec l'accord de la ou des communes concernés ou des établissements publics compétents en matière d'urbanisme, après avis de la chambre d'agriculture et enquête publique.»

Un espace de protection mais aussi de projet

Un programme d'action élaboré en accord avec les communes et les EP-CI compétents doit préciser pour chaque périmètre « les aménagements et orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages à l'intérieur de ces périmètres ».

Un outil qui permet l'intervention foncière publique

A l'intérieur de ces périmètres, les terrains peuvent être acquis par le département par acquisition amiable, expropriation ou par exercice du droit de préemption de la SAFER.

Un niveau de protection très élevé

Possibilité de modification par le département (périmètre et programme d'action) avec l'accord des seules communes intéressées et après avis de la Chambre d'Agriculture.

Toutefois, toute modification du périmètre ayant pour effet d'en retirer un ou plusieurs terrains ne pourra intervenir que par décret ministériel



Origine législative

- Articles 73 et 74 de la loi relative au développement des territoires ruraux du 23/02/2005.
- Chap. III du titre IV du livre Ier du code de l'urbanisme.
- Décret n° 2006-821 du 7 juillet 2006. (lien: www.legifrance.gouv.fr)

« Pour mettre en œuvre une politique de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, le département peut délimiter des périmètres d'intervention avec l'accord de la ou des communes concernées ou des établissements publics compétents en matière de plan local d'urbanisme, après avis de la chambre départementale d'agriculture et enquête publique. Les périmètres approuvés sont tenus à disposition du public. »
Art.L. 143-1.

Petite histoire d'un projet partenarial

2000 : Contribution de Terres en Villes sur les dispositions du projet de loi en faveur des espaces agricoles et naturels périurbains, contributions de la FN SAFER

2004 : Mise en place de la banque d'expériences de Terres en Villes et collecte des fiches d'expériences sur les projets d'aménagement et de gestion des espaces non bâtis dans les agglomérations membres en partenariat avec la FN SAFER

2004 / 2005 : Étude de préfiguration de la mise en place de la politique des périmètres d'intervention réalisée par Terres en Villes pour le compte du Ministère de l'Agriculture.

2005 : Journée technique Terres en Villes de Toulouse consacrée aux périmètres d'intervention associant plusieurs départements.

Printemps 2006 : Élaboration du projet d'expérimentation Terres en Villes /FN SAFER sur la mise en place des périmètres d'intervention dans le cadre de l'appel à projets « animation des territoires ruraux » du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Rencontres avec l'Assemblée des Départements de France

Septembre 2006 : Mise en place de l'expérimentation en partenariat avec l'Assemblée des Départements de France.

L'échéancier 2006

29 Août
Réunion technique Terres en Villes, FN SAFER et ADF

3 Octobre
Comité de pilotage à Paris

Novembre ou début décembre : journée périmètre en province

Le projet

Objectif : améliorer la protection et la mise en valeur concertée des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains par une meilleure sensibilisation et une bonne mise en place de la politique départementale des périmètres d'intervention.

Il est indispensable pour cela de :

- > élaborer les outils de communication et de sensibilisation nécessaires avec les principaux acteurs concernés,
- > capitaliser les bonnes pratiques existantes en la matière et de créer les outils nécessaires aux différents scénarios de mise en place de cette politique,
- > mettre en place une expérimentation sur des périmètres tests représentatifs de la diversité périurbaine française,
- > co-construire, avec les acteurs, un système d'évaluation.

Un programme sur 3 années

2006

- > Mise en place du comité de pilotage, du groupe technique et du réseau des acteurs des périmètres,
- > Réalisation d'un état 0 par enquête auprès des départements et des agglomérations,
- > Capitalisation des bonnes pratiques à partir des fiches d'expériences en possession de Terres en Villes et de la FN SAFER.
- > Organisation d'une journée technique du réseau fin 2006 pour :
 - bien identifier les besoins des départements et de leurs partenaires,
 - présenter les résultats de l'état 0 et des bonnes pratiques,
 - identifier les scénarios probables de mise en place de la politique,
 - définir les outils de sensibilisation et les outils méthodologiques à concevoir.

2007

- > Réalisation des outils de sensibilisation,
- > Création d'un forum Internet,
- > Élaboration des outils méthodologiques et administratifs utiles,
- > Poursuite de la communication et de la sensibilisation en vue de faire connaître les périmètres et de constituer le réseau expérimental de sites,
- > Définition des indicateurs d'évaluation

2008

- > Mise en place du réseau de sites (périmètres délimités) et observation en grandeur nature
- > Évaluation

Comité de pilotage

Terres en Villes - FN SAFER -
Assemblée des Départements
de France

Ministère de l'Agriculture et de
la Pêche
Ministère de l'Écologie et du
Développement Durable
Ministère de l'Équipement, des
Transports, du Tourisme et de
la Mer
Ministère des Finances
Ministère de l'Intérieur
DIACT
Conseil Général du GREF

Assemblée des Districts et
Communautés de France
Assemblée des Maires de
France
Assemblée des Régions de
France
Fédération nationale des Parcs
Naturels régionaux

APCA
France Nature Environnement
Réseau des ScoT
FNCAUE
Fédération Nationale des
Agences d'Urbanisme
Agence des Espaces Verts de
l'Île de France
Office Nationale de la Forêt
ANCRPF

Groupe technique

TEV, FN SAFER - ADF -
Ministère de l'Agriculture -
Ministère de l'Équipement, des
Transports, du Tourisme et de
la Mer - ADCF - AMF - APCA

